



CODE D'ÉTHIQUE DES ADULTES DE L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

L'adulte s'engage à respecter l'intégrité physique et morale ainsi que la dignité de chaque jeune et de chaque adulte.

L'adulte s'engage à traiter ses collègues avec respect. L'adulte s'engage à se montrer loyal à l'autorité constituée.

L'adulte s'engage à accomplir sa tâche sans se désister à moins d'une justification valable.

L'adulte s'engage à respecter ses engagements en termes d'échéance et de qualité de travail.

L'adulte s'engage à respecter la confidentialité des informations.

L'adulte s'engage à assurer avec intégrité, transparence et diligence la gestion financière.

L'adulte s'engage à n'accepter aucune rémunération en tant que bénévole.

L'adulte s'engage à n'exercer aucune discrimination en raison du sexe, de l'origine ethnique, de la religion, de l'état civil, du statut économique ou du statut social.

L'adulte s'engage à ne participer à aucune activité politique partisane en tant que scout ou au nom du Mouvement scout.

L'adulte s'engage à éviter de causer du tort au Mouvement par des paroles ou des gestes inappropriés ou inacceptables.